OCM septembre 2014

Document de discussion

**LE DIALOGUE SOCIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT**

TR pour une recherche axée sur des preuves

**La pertinence du dialogue social pour le développement**

**CONTEXTE**

* L’objectif permanent du mouvement syndical d’intégrer l’AFD aux politiques et stratégies de développement, pour accroître l’inclusion sociale et économique et combattre les inégalités
* La priorité croissante/unanime accordée au « secteur privé » dans les enjeux du développement par les gouvernements et les institutions internationales
* L’importance du DD en tant qu’enjeu de « gouvernance » (au même titre que la politique économique et l’inspection du travail)
* La Commission européenne élabore des mesures dans ce domaine (voir document de la CE)

**LA PERTINENCE DU DIALOGUE SOCIAL POUR L’AGENDA DE DÉVELOPPEMENT AU SENS LARGE**

* L’**agenda de la gouvernance et l’appropriation démocratique**

*L’OIT souligne l’importance des instruments de « gouvernance » pour la mise en œuvre des politiques (de développement) économiques et sociales[[1]](#footnote-1). Le dialogue social fait partie des trois instruments-clés (les deux autres étant l’inspection du travail et la politique économique). Dans le cadre des débats sur la politique en matière de développement, la gouvernance tend souvent à être confinée aux enjeux « gouvernementaux » traditionnels comme l’état de droit, les élections et la démocratie formelle, le contrôle budgétaire, la lutte contre la corruption ou les droits politiques, notamment. Pour être viables, les stratégies de développement devraient aussi s’attaquer à la gouvernance sociale et économique et, à cette fin, inclure l’ensemble des acteurs économiques et sociaux. Les politiques de développement devraient se fonder sur l’appropriation démocratique effective (déclarations de Paris, Accra et Busan). Le dialogue social est l’un des instruments les plus efficaces pour garantir l’appropriation du développement économique et social par les protagonistes économiques et sociaux eux-mêmes.*

* **L’ « agenda de la croissance » : Consolidation des politiques de l’emploi, sociales et économiques :**

*La prééminence actuellement accordée au secteur « privé » fait que la gouvernance économique soit perçue comme une « main invisible » ou, au mieux, comme une question relevant de l’autorégulation du secteur privé lui-même. Comme il est reconnu dans la déclaration de Busan (art 32 a) ff), le processus renferme un important cadre « propice » ciblé sur les conditions pour un développement économique et social fructueux à travers une approche multilatérale. Des marchés du travail performants et des politiques sociales et économiques progressistes requièrent, comme il a maintes fois été démontré, un cadre de gouvernance multilatéral fondé sur la participation des interlocuteurs sociaux.*

* **Renforcement de la démocratie et des institutions au niveau de l’entreprise et de la société.**

*Le dialogue social requiert des « organismes », tel que stipulé dans la Convention 98 de l’OIT[[2]](#footnote-2) ; beaucoup de pays sont dépourvus d’un cadre institutionnel propice au dialogue social et à une participation effective et efficace des partenaires sociaux. Le dialogue social institutionnalisé constitue un atout important pour la prévention et la résolution de conflits et un facteur de résilience économique et sociale aux échelons micro (entreprise) et macro (gouvernance économique et sociale nationale).*

* **Transition pacifique et renforcement de l’État/de la communauté, résilience**

*Dans beaucoup de pays et régions en conflit, la reconstruction et la réconciliation revêtent une importance cruciale pour le renforcement de la communauté et de l’État. Le dialogue social représente un outil puissant pour la stabilité des rapports sociaux et pour définir la voie à suivre, comme on a pu le constater dans de nombreuses situations de sortie de conflits et de pays en transition après une dictature. (Pologne, Tunisie, Afrique du Sud,…), en ce qu’il réunit autour d’une même table les différents acteurs de la vie économique.*

* **Facilitation de la responsabilité au niveau des entreprises et autres**

*Les droits, la législation et les politiques ne conduisent pas, d’eux-mêmes, à la mise en œuvre et à des résultats positifs en matière de développement. Des mécanismes de responsabilité sont requis pour garantir une mise en œuvre effective et permettre ainsi de concilier les différents intérêts et d’adapter les stratégies, pour engranger de meilleurs résultats au plan du développement. Le dialogue social renforce la responsabilité depuis l’échelon national jusqu’à l’échelon local, de même qu’au niveau des entreprises et facilite le suivi et l’adaptation, pour une mise en œuvre effective et adéquate des stratégies et mesures.*

* **Facilitation des mécanismes de redistribution et de solidarité et de la lutte contre l’inégalité**

*La négociation collective et le dialogue social permettent, souvent de façon plus appropriée que la législation (à elle seule), de s’attaquer aux inégalités liées au revenu et à la protection sociale et permettent aussi de réduire l’écart croissant entre la productivité et les salaires comme la principale cause de la pauvreté et de l’inégalité économique et sociale croissante. L’engagement des partenaires sociaux pour la promotion du développement économique et social pour tous et la lutte contre l’inégalité et le sous-développement sont les moyens les plus efficaces en vue de l’établissement de mécanismes de redistribution et de protection sociale adéquats, fondés sur les droits, pour sortir les gens de la pauvreté et de l’informalité et empêcher le dumping social.*

**QUELLE EST NOTRE PART :**

1. Fournir des preuves à l’appui d’une approche du développement fondée sur le dialogue social.
2. Élaborer des propositions de mise en œuvre à l’intention de l’UE
3. Établir des liens entre les objectifs et les preuves, d’une part, et les politiques et stratégies de développement nationales, régionales et internationales (moyens de mise en œuvre) (notes de synthèse et documents politiques), de l’autre.
4. Proposer un « Partenariat » sur le Dialogue social pour le développement

**TR POUR LA RECHERCHE**

**Cibles :**

Le public auquel s’adressent les résultats de la recherche sont les **décideurs aux échelons national, régional et international**,

* direction du partenaire social,
* responsables des agences de développement nationales,
* l’OIT, aux échelons mondial et national
* acteurs chargés de la mise en œuvre : ministères du Plan/de la Coopération au développement et ministères du Travail,
* sections Coopération au développement des ambassades et autres délégations (dont l’UE)
* décideurs au sein du CAD de l’OCDE et délégués du CAD
* membres des partenariats de coopération internationale au développement (PMCED)

**Objectifs :**

**L’étude a pour objectif principal** de dresser un **rapport réunissant des preuves de la pertinence du dialogue social pour le processus de développement**, telle qu’elle est démontrée par une multitude d’exemples de pays et de contextes à travers le monde. Les leçons apprises et les conclusions tirées sont là pour informer l’orientation des politiques et stratégies de développement futures et pour permettre une mise en œuvre plus efficace du dialogue social en tant qu’instrument de gouvernance, aussi bien pour les enjeux socioéconomiques que pour le développement. Des notes de synthèse et des documents politiques seront préparés sur la base des conclusions du rapport, pour étayer les débats, le plaidoyer et les propositions de mise en œuvre.

Également sur la base des conclusions de l’étude, d’autres initiatives pourraient être conçues visant à la promotion du dialogue social en tant que stratégie pertinente et essentielle pour favoriser la pérennité dans le développement économique et social. À cette fin, le rapport identifiera des expériences pertinentes au niveau des pays qui puissent servir de base pour un **Partenariat sur le dialogue social au service du développement**. Le rapport identifiera également des partenaires et acteurs potentiels en vue d’un tel Partenariat.

En tant qu’initiative multilatérale, le Partenariat s’attaquera aux défis politiques nationaux, régionaux et internationaux et proposera des mesures novatrices en réponse aux enjeux de l’appropriation, de la bonne gouvernance, de la responsabilité et des résultats pérennes au plan du développement économique et social.

**Questions-clés**

L’étude doit livrer des preuves selon lesquelles le dialogue social est pertinent pour les questions de développement suivantes :

* En quoi le dialogue social (DS) a-t-il contribué à l’agenda de la gouvernance et à l’appropriation démocratique du développement économique et social ?
* En quoi le DS a-t-il contribué à l’ « agenda de la croissance » : Consolidation du marché du travail, établissement de politiques sociales et économiques ; a-t-il joué un rôle déterminant à l’heure de s’attaquer aux défis de l’économie informelle ?
* Quel rôle a joué le DS envers l’établissement de structures de dialogue social à l’échelon d’entreprise et communautaire et a-t-il contribué à la prise de décisions démocratique au niveau national concernant le développement économique et social ?
* En quoi le DS a-t-il contribué à la résolution de conflits dans les domaines social et économique, voire au-delà ?
* Le DS s’est-il attaqué aux mécanismes de redistribution et de solidarité et quel a été son rôle dans la lutte contre l’inégalité et la promotion des droits ?
* Promotion de la responsabilité au niveau des entreprises et autres.

Le travail de recherche mené pendant la phase préliminaire permettra d’examiner les textes existants sur cette question et aussi de réunir les preuves disponibles (OIT, partenariats syndicaux, programmes nationaux de coopération,…).

Afin de pouvoir couvrir les questions énumérées ci-dessus, il convient de procéder à un rapide tour d’horizon de l’expérience en matière de dialogue social, en termes du contexte, du contenu, de la méthodologie et des résultats/difficultés. La recherche actuelle n’aborde pas les modalités du dialogue social en tant que telles mais se concentre sur la contribution possible du DS, sa pertinence pour le développement (social et économique) et sa pérennité.

**Méthodes de recherche suggérées.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Phase 1 | Recherche en ligne sur les projets, pratiques et preuves existants | Sources : OIT, projets existants des centrales syndicales nationales et des partenaires sociaux dans le domaine du développement | Décembre 2014 |
|  | Réunion avec l’équipe de recherche | Des données nationales et régionales seront recueillies avec le concours d’instituts de recherche régionaux (IDEAM, ALRN, AP, ...) | L’équipe se réunira durant 3 jours pour évaluer les TR et convenir de la méthodologie de recherche |
| Phase 2 | Identifier et étudier les expériences pertinentes au niveau de pays | Échantillons d’expériences de pays pertinentes, par continent | Mars 2015 |
| Phase 3 | Formulation de conclusions sur la pertinence du dialogue social en matière de développement | Première épreuve du rapport de l’étude | Mai 2015 |
| Phase 4 | Vers des pratiques et des initiatives novatrices (séminaire) | Séminaire où le GT ad-hoc du RSCD et les partenaires examineront le premier jet du rapport | Mai 2015 |
| Phase 5 | Rédaction du rapport et formulation de recommandations/propositions | Rapport final | Septembre |
|  | Lancement du Partenariat | Conférence avec les partenaires  UE + partenaires du CAD | Octobre 2015 |
| Phase 6 | Dissémination et soutien | Traductions et publications | Décembre 2015 |

**Résultat politique et suivi.**

Les conclusions et propositions issues de l’étude devront servir de catalyseur pour la création d’un **« Partenariat pour le dialogue social dans le développement »** qui réunira tous les partenaires intéressés au sein d’une « coalition des bonnes volontés », pour inscrire le dialogue social dans les stratégies de développement à tous les niveaux et promouvoir des programmes et des approches concrets au niveau des pays.

*Ce Partenariat pourrait prendre la forme d’une plateforme*

* *« à part entière » (réunissant autour d’une même table les gouvernements, l’OIT et les partenaires) ou*
* *s’inscrire dans le cadre de notre suivi avec le CAD (à présenter au Forum Syndicats-CAD) ou encore*
* *dans le cadre des « initiatives volontaires » du PMCED (cf. volet développement inclusif), avec également une participation des acteurs intéressés du « secteur privé »*

1. <http://ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm> [↑](#footnote-ref-1)
2. ##### Article 3 Des organismes appropriés aux conditions nationales doivent, si nécessaire, être institués pour assurer le respect du droit d'organisation défini par les articles précédents.

   ##### Article 4 Des mesures appropriées aux conditions nationales doivent, si nécessaire, être prises pour encourager et promouvoir le développement et l'utilisation les plus larges de procédures de négociation volontaire de conventions collectives entre les employeurs et les organisations d'employeurs d'une part, et les organisations de travailleurs d'autre part, en vue de régler par ce moyen les conditions d'emploi.

   [↑](#footnote-ref-2)